

# LES INSTANCES DE GOUVERNANCE DANS LES SOCIÉTÉS DE COORDINATION



## PUBLIC

Assistant de direction.  
Assistant de président.  
Assistant juridique.  
Responsable juridique. Toute personne en charge du fonctionnement des instances décisionnelles.



## OBJECTIFS

- › identifier les règles afférentes aux instances de gouvernance
- › repérer les documents obligatoires pour une administration efficace d'une SAC.



## PÉDAGOGIE & ÉVALUATION

Cette formation alterne les fondements juridiques et réglementaires des principes de gouvernance et des exercices pratiques sur les modalités de rédaction et de formalisation des décisions, ainsi que sur les prérequis de leurs conditions de validité. Les documents des participants seront examinés : CA et commissions (PV, délibérations, convocations, comptes rendus...).

Chaque stagiaire sera questionné en amont, pendant et à l'issue de la formation pour identifier ses attentes, vérifier ses acquis et évaluer sa satisfaction globale de la formation.

## PRÉ-REQUIS

Aucun.

La loi ELAN oblige de nombreux bailleurs sociaux à s'engager dans des projets de SAC.

Une des clés de la réussite est de transformer cette contrainte en opportunité. Ce processus implique de maîtriser le cadre réglementaire lié aux instances de gouvernance de ces nouvelles entités juridiques.

Cette formation vous permettra de fiabiliser les procédures et règles de fonctionnement des instances de gouvernance dans l'environnement juridique SAC dont elles sont actionnaires.

## CONTENU

### Encadrement réglementaire d'une SAC

- › vocation sociale
- › le statut réglementé
- › entité juridique
- › le rôle et les pouvoirs du Directeur Général

### Le fonctionnement d'un Conseil d'Administration ou de Surveillance

- › la composition
- › la responsabilité des administrateurs
- › la nature des décisions
- › les règles de quorum
- › le vote des résolutions

### Le fonctionnement d'une Assemblée Générale

- › l'actionnariat
- › les conditions pour une Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire
- › l'information obligatoire
- › les conditions de validité des décisions

### Le fonctionnement d'un Directoire

- › le mandat social
- › les conditions de validité des délibérations

### Le fonctionnement des différentes commissions

- › champs d'intervention
- › les liens avec le Conseil d'Administration ou de Surveillance
- › les documents obligatoires
- › la commission d'Appels d'Offres
- › la commission d'Attribution des Logements
- › le conseil de Concertation Locative
- › la commission des finances
- › les réunions du Bureau

### Les documents obligatoires

- › pour le Conseil de Surveillance ou le Conseil d'Administration
- › pour l'Assemblée Générale

### Les relations des membres de la SAC (aspects juridiques et fiscaux)

- › la prestation de service
- › le prêt de main d'œuvre à but non lucratif (mise à disposition)
- › le transfert de personnel.

## ANIMATION

Sophie IMBAULT, Avocate associée, cabinet Earth Avocats.

## DATES CLASSE VIRTUELLE

29 février 2024  
30 mai 2024  
19 septembre 2024  
5 décembre 2024

**PRIX NET : 815 EUROS** - 7 h de formation

Ce prix comprend l'accès à la plateforme de diffusion.

Ce stage peut être organisé dans votre organisme ou dans votre région.

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :** Victoria ESTEBAN - 06 60 98 97 91. [victoria.esteban@afpols.fr](mailto:victoria.esteban@afpols.fr)

Personne en situation de handicap : contacter Cécile CROQUIN - 06 76 72 65 07. [referenthandicap@afpols.fr](mailto:referenthandicap@afpols.fr)